

## Correction des séries « ITB-GI Catégorie C » et « ITB-GI ensemble B » pour le T1-2022 et le T2-2022

Une erreur dans l'application des rééchelonnements indiciaires des grilles indiciaires C-Type est intervenue au T1-2022.

La correction de cette erreur modifie tous les chiffrages du T1-2022 et du T2-2022 des séries « ITB-GI Catégorie C » et « ITB-GI Ensemble ». Par ailleurs, il y avait également une erreur dans l'évolution trimestrielle de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) au T2-2022.

Le fichier « Données complémentaires 3<sup>e</sup> trimestre 2022 », mis en ligne le 15/12/2022, comporte ainsi dix-huit corrections par rapport au fichier « Données complémentaires 2<sup>e</sup> trimestre 2022 » qui était en ligne jusqu'à cette date (voir Figures 1, 2 et 3 pour le détail des données concernées et le niveau de la correction).

De même, ces erreurs sont présentes dans les publications :

- *Stats Rapides* n° 85 de septembre 2022, relative à l'ITB-GI du 2<sup>e</sup> trimestre 2022 ;
- *Stats Rapides* n° 82 de juin 2022, relative à l'ITB-GI du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Ces publications ont été retirées le 15/12/2022 du site internet. De nouvelles versions sont en cours de préparation pour les remplacer d'ici février 2023.

### Nature de l'erreur

L'erreur a été identifiée lors de la préparation de l'ITB-GI pour le T3-2022. L'application d'un rééchelonnement indiciaire avec la création de nouveaux codes pour les grades dans la NNE<sup>1</sup> pour les corps s'appuyant sur les grilles indiciaires B-Type a montré qu'il y avait eu une erreur dans l'application des rééchelonnements indiciaires des grilles indiciaires C-Type intervenus au T1-2022.

Dans un souci d'allègement du processus, l'ensemble des corps-grades concernés par un changement de grille indiciaire (et donc de numéro de grade) avaient été regroupés en distinguant les revalorisations des C1, C2, C3. Cependant, il n'y a pas eu de contrôle permettant de vérifier qu'une unique revalorisation corps-grades avait été appliquée et de fait certains corps-grades de type C1 ont eu des revalorisations indiciaires applicables aux corps de type C3. De ce fait, l'évolution trimestrielle de l'ITB-GI pour les catégories C a été surévaluée au T1-2022 de 1,3 point et très légèrement sous-évaluée au T2-2022 (0,1 point).

### Impact de l'erreur sur les données diffusées du T1-2022 et T2-2022

Figure 1 : Évolutions trimestrielles de l'ITB-GI et de la valeur du point d'indice de la fonction publique

(en %)	Publiée jusqu'au 14/12		Correction à partir du 15/12		Différence en points de %	
	2022		2022		2022	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
<b>ITB-GI Ensemble</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>
ITB-GI Catégorie A	0,1	0,0	0,1	0,0	-	-
ITB-GI Catégorie B	0,0	0,1	0,0	0,1	-	-
ITB-GI Catégorie C	<b>2,7</b>	<b>0,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,1</b>
<b>Valeur du point d'indice fonction publique</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)</b>	<b>1,5</b>	<b>2,4</b>	<b>1,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Indice des prix à la consommation (y compris tabac)</b>	<b>1,5</b>	<b>3,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-1,6</b>

Sources : DGAFFP - SDessi ; Insee (pour les indices des prix).

Champ : Agents civils (hors contractuels) de la FPE.

<sup>1</sup> Nouvelle nomenclature des emplois, la nomenclature des corps-grades et emplois fonctionnels de la fonction publique de l'État.

Figure 2 : Glissement annuel de l'ITB-GI, de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation

(en %)	Publiée jusqu'au 14/12		Correction à partir du 15/12		Différence en points de %	
	2022		2022		2022	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
ITB-GI brut	0,5	0,6	0,3	0,4	-0,2	-0,2
ITN-GI net	0,5	0,6	0,3	0,4	-0,2	-0,2
Valeur du point	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
IPC hors tabac	3,8	5,4	3,8	5,4	-	-
IPC yc tabac	3,7	5,3	3,7	5,3	-	-

Sources: DGAFP - SDessi ; Insee (pour les indices des prix).

Champ: Agents civils (hors contractuels) de la FPE.

Figure 3 complémentaire : évolution de l'ITB-GI et de l'ITN-GI depuis 2010

(base 100 au T1 2010)	Publiée jusqu'au 14/12		Correction à partir du 15/12		Différence	
	2022		2022		2022	
	T1	T2	T1	T2	T1	T2
ITB-GI	107,7	107,8	107,5	107,6	- 0,2	- 0,2
ITB-GI - cat A	106,4	106,5	106,4	106,5	-	-
ITB-GI - cat B	109,2	109,3	109,2	109,3	-	-
ITB-GI - cat C	111,7	112,1	110,3	110,8	- 1,4	- 1,3
ITN-GI	102,4	102,5	102,3	102,3	- 0,2	- 0,2
ITN-GI - cat A	101,2	101,2	101,2	101,2	-	-
ITN-GI - cat B	103,8	103,9	103,8	103,9	-	-
ITN-GI - cat C	106,3	106,6	104,9	105,3	- 1,3	- 1,2
IPC (hors tabac)	114,8	117,5	114,8	117,5	-	-
IPC (yc tabac)	116,0	120,5	116,0	118,8	-	- 1,8

Sources: DGAFP - SDessi ; Insee (pour les indices des prix)

Champ: agents civils (hors contractuels) de la FPE.